Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC145-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

04 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS (arrivé à 20h10), Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Eric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2025-DÉCEMBRE-N°145
OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MONSIEUR MICKAËL JULIEN

Monsieur Mickaël JULIEN, intéressé à la question, ne prend pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, que Monsieur Mikaël JULIEN, conseil municipal délégué en charge du CMJ, a accompagné l'ensemble des membres du CMJ lors de la journée à Paris pour la visite de l'Assemblée nationale ainsi qu'une croisière en bateau-mouche pour admirer les grands monuments parisiens, le mercredi 19 Novembre 2025.

Lors de cette visite, Monsieur Mickaël JULIEN a payé la somme de 123.20 euros qui correspond aux tickets de métro pour toutes les personnes présentes lors de cette journée.

Il a également payé le parking pour les minibus à la gare de Rennes pour prendre le train pour aller à Paris pour un montant de 55.80 euros

Cette somme ayant été avancée par Monsieur Mickaël JULIEN, conseiller municipal délégué au CMJ, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de le rembourser.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents et 18 élus votants :

- Emet un avis favorable pour rembourser Monsieur Mickaël JULIEN, la somme de 179 euros correspondant à l'achat des tickets de métro pour l'ensemble des personnes présentes à la journée du CMJ à Paris et le parking pour les minibus à la gare de Rennes.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 12 Décembre 2025.
Le Maire,
Daniel HELBERT.